



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 5) — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands);*

(M. le ministre NEVAKSHONOFF)

(N° 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act.*

(M. le premier ministre SELINGER)

---

M. le premier ministre SELINGER fait une déclaration au sujet du décès de Manmeet Bhullar, député de la circonscription électorale de Calgary-Greenway.

M. GOERTZEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. GRAYDON, M<sup>me</sup> la ministre BRAUN, M. EICHLER, M<sup>me</sup> la ministre CROTHERS et M. PEDERSEN font des déclarations de député.

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient et met en garde le ministre de l'Emploi et de l'Économie quant à son commentaire portant sur l'absence de députés à l'Assemblée.

M. le ministre CHIEF présente des excuses.

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Steinbach, qui a utilisé les termes « the class clown of the Legislature », de se rétracter.

M. GOERTZEN se rétracte.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à réparer et à rouvrir les routes provinciales secondaires n<sup>os</sup> 415 et 416 afin de permettre une circulation convenable d'est en ouest dans la région d'Entre-les-lacs. (H. Zotter, Y. Broton, D. Green et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des services communautaires de traitement des lésions cérébrales — comprenant notamment des services de gestion de cas aussi appelés aide à la navigation, l'accès à des logements sûrs et abordables dans la collectivité, la présence d'un surveillant ou d'un assistant pour les programmes de réinsertion communautaire et un accès accru aux services de réhabilitation communautaire ainsi qu'aux services de transport, particulièrement pour les personnes habitant dans les régions rurales du Manitoba — et à prévoir, dans le cadre du modèle élaboré, un soutien financier et affectif à l'intention des familles et des autres aidants naturels. (T. Stobbs, E. Rybuch, C. Dickey et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n<sup>o</sup> 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (M. Monchka, J. Boissoneault, B. Haney et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à réparer et à rouvrir les routes provinciales secondaires n<sup>os</sup> 415 et 416 afin de permettre une circulation convenable d'est en ouest dans la région d'Entre-les-lacs. (W. Davis, T. Rediger, M. Gratton et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de remédier à la pénurie actuelle de personnel et de trouver une solution à long terme en vue de fournir des soins de santé de qualité en temps opportun aux résidents de la région d'Entre-les-lacs. (I. Condie, K. Campbell, G. Edwardsen et autres)

---

L'Assemblée convient de suspendre temporairement ses travaux l'après-midi du 25 novembre à l'occasion de la venue de la Coupe Grey et de considérer mercredi comme un jour de débat sur le discours du trône malgré cette interruption.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> LATHLIN voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que le gouvernement provincial ait refusé d'écouter les Manitobains et les Manitobaines qui en ont assez des promesses non tenues, notamment celles d'équilibrer le budget d'ici 2014 sans augmenter les taxes et les impôts, de respecter le droit de voter sur les augmentations de taxes et d'impôts et de reconnaître que les Manitobains et les Manitobaines désirent un changement pour le mieux;
- b) qu'il n'ait pas compris que la population manitobaine paie davantage et reçoit moins étant donné qu'une famille à Winnipeg doit payer plus de 3 200 \$ en taxes et impôts provinciaux supplémentaires qu'une famille moyenne comparable habitant à Regina et que, malgré cela, les services de première ligne, comme dans le domaine de la santé et de l'éducation, arrivent au dernier rang à l'échelon national;
- c) qu'il n'ait pas reconnu que la dette provinciale a doublé depuis 2008 en raison de l'autopromotion et des dépenses publiques excessives, forçant ainsi la population de la province à payer plus de 800 000 000 \$ en frais d'intérêt sur la dette, ce qui met en danger l'avenir du Manitoba puisque cet argent ne peut pas être investi dans la protection des services de première ligne, la réduction des temps d'attente pour recevoir des soins médicaux ou l'amélioration des résultats scolaires de nos enfants,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. JHA (avec le consentement de l'Assemblée), M<sup>me</sup> ROWAT ainsi que MM. MALOWAY et PEDERSEN interviennent. M. le *ministre* SARAN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid